

RCS : EVREUX Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00907 Numéro SIREN : 501 122 964 Nom ou dénomination : SARL MANSARD
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2024 sous le numéro de dépôt 938

Bilan actif

SAISI le
01/02/2024
938

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	8 050	1 050	7 000	7 000
Fonds commercial (1)	12 000		12 000	12 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	6 847	2 272	4 574	5 126
Installations techniques, matériel et outillage industriels	56 525	39 296	17 229	15 906
Autres immobilisations corporelles	118 488	65 361	53 127	69 966
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 012		16 012	16 012
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	217 922	107 980	109 942	126 009
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	20 493		20 493	50 932
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	62 231		62 231	
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	342 865		342 865	284 272
Autres créances	65 877		65 877	116 753
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 460		6 460	77 020
Charges constatées d'avance (3)	4 864		4 864	877
TOTAL ACTIF CIRCULANT	502 791		502 791	529 854
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	720 713	107 980	612 733	655 863
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

 Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	164 478	137 343
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	29 902	27 135
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	205 379	175 478
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	45 506	78 169
Emprunts et dettes financières diverses (3)	80 782	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 517	136 115
Dettes fiscales et sociales	110 254	162 019
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	79 294	104 083
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	407 353	480 386
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	612 733	655 863
(1) Dont à plus d'un an (a)	39 538	75 997
(1) Dont à moins d'un an (a)	367 816	404 389
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	5 968	2 172
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entité : SARL MANSARD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 612 733 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 29 902 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/05/2023 par le(s) dirigeant(s) de l'entreprise .

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

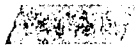


Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	12 000			12 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 050			8 050
Immobilisations incorporelles	20 050			20 050
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	6 847			6 847
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	51 111	5 414		56 525
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 317	1 208		25 525
- Matériel de transport	57 637	161	374	57 425
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	29 431	6 107		35 539
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	169 344	12 890	374	181 860
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 012			16 012
Immobilisations financières	16 012			16 012
ACTIF IMMOBILISE	205 406	12 890	374	217 922

Notes sur le bilan

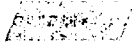
Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 890		12 890
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		12 890		12 890
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		374		374
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		374		374

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2022
Éléments achetés	12 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	12 000



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 050			1 050
Immobilisations incorporelles	1 050			1 050
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 721	551		2 272
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 206	4 091		39 296
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 113	4 046		5 159
- Matériel de transport	26 963	14 611	374	41 200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 344	5 658		19 002
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	78 347	28 957	374	106 930
ACTIF IMMOBILISE	79 397	28 957	374	107 980

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 429 619 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 012		16 012
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	342 865	342 865	
Autres	65 877	65 877	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 864	4 864	
Total	429 619	413 607	16 012
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	43
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	15 878
Total	15 921

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 407 353 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 968	5 968		
- à plus de 1 an à l'origine	39 538			39 538
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	91 517	91 517		
Dettes fiscales et sociales	110 254	110 254		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	160 077	160 077		
Produits constatés d'avance				
Total	407 353	367 816		39 538
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	36 459			
(**) Dont envers les associés	80 782			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	12 017
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	5 091
PRIMES DE BILAN CAP	50 000
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	1 308
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	24 063
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	5 634
Total	98 113

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA EXPLOITATION	4 864		
Total	4 864		

MANSARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Quater Rue de la Forêt
27120 BONCOURT
RCS EVREUX 501 122 964

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 31 décembre 2022**

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 29 901,78 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 29 901,78 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 194 379,37 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

